Bruxelles où devait se produire la décision au sujet de la délégation vient de finir. M. Théodore, de la droite, a retiré son amendement, tenant compte des déclarations faites dans la précédente séance par M. le bourgmestre Buls.

« Le collège, a-t-il dit, accepte le concours pour la collation des emplois; il admet la présence des conseillers aux examens. C'est une garantie. Si ensuite les choix qu'il fera parmi ceux qui ont passé l'examen ne nous conviennent pas, il nous reste le droit de renverser le collège. »

M. Buls et les membres du collège ont beaucoup insisté sur ces « garanties, » qui, il faut bien le dire, ne sont pas précisément aussi formelles que la droite semblait d'abord exiger.

Au fond, la droite craignait de provoquer une crise échevinale et de se voir peut-être dans l'obligation de prendre la responsabilité de la formation d'un collège avec les socialistes. Elle a profité de la très légère satisfaction que lui donnaient les dernières déclarations du collège pour échapper à cette nécessité.

Elle s'est jointe presque toute entière au groupe libéral pour voter la délégation. Seuls MM. le baron de Hauville, Lelong et Wauwermans ont voté contre la délégation.

Le collège libéral modéré est donc maintenu grâce aux catholiques. Espérons qu'il lui en tiendra compte.

LES ITALIENS EN AFRIQUE

Marche sur Makallé

Rome, 13 janvier. — Hier soir, l'*Esercito italiano* annonçait que le général Baratieri a quitté Adigrat et est arrivé à Adaga-Hamas, position fortifiée à vingt kilomètres au sud sur la route de Makallé.

Le colonel Albertone l'aurait précédé avec cinq mille indigènes pour débarrasser la route qu'il trouva libre.

Cette publication a irrité le ministre de la guerre qui a publié hier soir un télégramme officiel qui est muet sur les mouvements du général Baratieri.

L'information de l'*Esercito* est confirmée par les journaux officieux eux-mêmes.

La session du Parlement prorogée

Rome, 13 janvier. — Par décret en date d'hier, la session du Parlement est prorogée.

L'attitude de la Russie

Rome, 13 janvier. — On mande de Saint-Pétersbourg aux journaux italiens que le ministère des affaires étrangères de Russie échange un grand nombre de dépêches via Obock avec un agent russe qui se trouve auprès de Ménélik. Les armes et les munitions embarquées à Odessa devront arriver au camp de Ménélik vers le milieu de janvier, époque à laquelle vraisemblablement les Abyssins attaqueront les Italiens.

En attendant, il se prépare une nouvelle *expédition* russe en Abyssinie dans un but scientifique (*sic*). Cette mission apportera au pape abyssin une lettre du procureur du Saint-Synode, Podonozew, dans laquelle ce dernier annonce l'envoi d'une somme importante recueillie par souscription en Russie.

Rome, 13 janvier. — Une dépêche de Massouah annonce qu'une nouvelle attaque des Choans contre Makallé a été repoussée. Les Choans ont subi de grandes pertes. La garnison de Makallé a pu reprendre les fontaines et reconstituer ses réserves d'eau.

Massaouah, 13 janvier. — Le général Baratieri télégraphie de Adigrat, 13 janvier :

« Un messager, parti hier matin de Makallé, rapporte que le 11 janvier à 8 heures, un corps Choan a attaqué Makallé, mais a été repoussé avec de grandes pertes. Le même messager a été contraint de transporter des morts choans. Aucune attaque n'était préparée. »

Des cas de dyssenterie seraient survenus parmi les assiégeants, notamment chez les Gallas. Un groupe de 150 cavaliers ennemis est allé, le 12 janvier, faire une razzia, dans Sauré ; ils ont été désarmés et déposés par les habitants.

La nouvelle de pertes importantes parmi les Choans et du développement de miasmes causé par les cadavres non ensevelis, est aussi confirmée par un autre messager.

Cruauté des Abyssins

Rome, 13 janvier. — Le général Baratieri, ému de récriminations, contre le service d'information dont il dispose, déclare qu'il lui est devenu difficile de recruter des *messagers* et des informateurs ; il ajoute que, sur 100 émissaires que l'on envoie, il n'en retourne souvent pas même 10, aux campements italiens. ces infortunés, sur un simple soupçon des abyssins, ont les pieds et les mains coupés et meurent ainsi misérablement sur la route.

Prorogation du Parlement italien

Rome, 13 janvier. — Par décret, la session du Parlement est prorogée.

Cette mesure, prise à la séance du conseil présidée par le Roi, a été dictée par le danger pour le gouvernement d'un nouveau débat sur la situation en Afrique.

L'intention de M. Crispi est de reculer la rentrée du Parlement jusqu'après une victoire décisive sur les Abyssins. Les dissensions ministérielles persistent.

LES AFFAIRES DU TRANSVAAL

Londres, 13 janvier. — Le *Daily Graphic* dit que la crise du Transvaal a mis en évidence l'isolement de l'Angleterre; il est clair qu'il faut faire quelque chose pour y remédier.

« Notre politique germanophile, dit le journal, a été une erreur, et les événements récents démontrent la nécessité pour l'Angleterre de rechercher l'amitié de la Russie, d'autant plus que celle de la France s'évanouit. »

Le *Morning Post* dit : « L'Angleterre doit sauvegarder la position qu'elle a dans le monde ; chaque nation étant devenue une rivale pour nous, le moment n'est pas opportun pour chercher des amitiés ; c'est la marine qui doit occuper toute notre attention. »

Le *Standard* se dit en mesure de déclarer que M. Krüger n'a demandé aucune modification aux stipulations du traité avec le Transvaal.

« Si une telle demande était ultérieurement faite, le gouvernement la déclarerait inadmissible. »

Grand'mère et petit-fils

On télégraphie de Berlin au *Times* qu'une lettre de la reine a été remise à l'empereur par un messager spécial.

L'empereur a répondu le lendemain. Il est évident que ces lettres avaient trait aux affaires du Transvaal.

On télégraphie de Berlin au *Standard* :

« Le bruit court que l'impératrice Frédéric a envoyé des lettres à la reine Victoria et au prince de Galles expliquant la politique de l'empereur et assurant qu'il n'avait pas eu l'intention d'assombrir les dernières années de la vie de Sa Majesté par une guerre anglo-allemande. »

Appel aux Américains

New-York, 13 janvier. — Le *World* publie une dépêche de Capetown, signée « Cecil Rhodes », disant que les étrangers au Transvaal, dont le nombre déjà considérable ira toujours en augmentant, feront de temps en temps des tentatives en vue d'obtenir les libertés auxquelles ils ont droit.

« Des Américains se trouvent parmi les nouveaux habitants de l'Afrique du Sud ; cependant, l'Angleterre seule est menacée de l'intervention allemande. L'Angleterre a le devoir de s'opposer à cette intervention et, dans cette tâche, elle devrait avoir la sympathie des Américains.

La bataille de Krügersdorp

Suivant les renseignements reçus par la *Central News*, les pertes des Boërs, dans le combat avec Jameson, ont été de cent cinquante hommes.

Un complot inouï

Londres, 12 janvier. — Le *Johannesburg Standard*, qui se publie à Londres, a reçu de Johannesburg le télégramme suivant :

« Le président par intérim de la République libre d'Orange a informé la Chambre de cette République que les délégués envoyés à Prétoria rapportent que les papiers de Jameson prouvent l'existence d'une vaste conspiration de la *Chartered Company* pour subjuger le Transvaal. L'agitation des mineurs du rand a servi de prétexte.

« Il y avait plusieurs mois que la conspiration s'organisait, les délégués d'Orange en ont la preuve palpable, il paraît que ce complot aurait constitué l'acte de traîtrise le plus inqualifiable qui soit connu dans l'histoire.

» La Chartered Company se proposait entre autres choses de faire envahir le Transvaal sur toutes les frontières par les nègres en nombre considérable dans le but de massacrer tous les blancs.

» Des hommes avaient été enrôlés dans tout le sud de l'Afrique. On avait fait engager comme mineurs un grand nombre de vieux soldats, des dépôts de vivres et de munitions avaient été établis sur plusieurs points de la voie ferrée. Il s'agissait de détruire Prétoria.

» La *Chartered Compagny* aurait ainsi placé l'Angleterre devant un fait accompli et que celle-ci, suivant son usage, aurait ratifié.

» On a retrouvé les croquis topographiques militaires de Prétoria et du Rand.

» Le gouvernement des Boërs à fait mettre sous séquestre tous les biens de soixante meneurs. Cinq des meneurs sont en liberté. »

LA LAINE EN 1895

MM. Fred-Huth et Cie, de Londres, viennent de lancer leur revue annuelle pour les laines Nous tenons à reproduire les principaux passages de ce document auquel on attache, à bon droit, une réelle importance dans le monde des affaires.

Voici donc les appréciations de MM. Fred-Huth et Cie pour 1895 :

Revue générale. — Le facteur dominant de l'année a été la reprise et le rapide développement des exportations de laines et de lainages aux Etats-Unis sous l'effet stimulant de la libre admission de la matière première et de droits réduits sur le produit fabriqué. Deux faits ressortaient clairement au début de 1895 : d'une part l'industrie européenne partout surchargée de stocks et prévoyant une forte augmentation de production aux Colonies et à la Plata; et, de l'autre, l'Amérique notoirement dépourvue d'approvisionnements en articles lainiers, disposant d'une quantité seulement modérée de laine brute et s'attendant à un déficit important dans sa tonte indigène. Telle était la situation, et l'on se demandait alors si les besoins de l'Amérique feraient ou non contre-poids à la pléthore de laines en Europe.

Les événements ont résolu cette question de manière à dépasser les plus confiantes prévisions. Les Etats-Unis, dont la tonte diminua d'environ 80.000 balles, ont pris 243,000 balles de laine coloniale et de la Plata, contre 65,000 balles en 1894, et au moins pour 11 millions de livres sterling de produits fabriqués. contre 3 1/2 millions. Il est impossible de dire au juste ce que cela représente en matière première: mais d'une façon générale on peut considérer le surcroit des importations de l'Amérique en laines et lainages de tous genres comme équivalant pleinement à 500,000 balles de laine coloniale. Quelle que soit, cependant, l'exacte proportion, cette énorme demande a si bien compensé, et au delà, le surplus de production et les stocks accumulés en Europe que non seulement ces derniers ont entièrement disparu, mais que l'absorption des arrivages considérables de l'année a eu pour corollaire une avance substantielle dans les cours.

L'amélioration impatiemment attendue de la réforme du tarif américain s'est donc enfin pleinement réalisée, mais avec une lenteur remarquable. Sans parler de la période finale de 1894, alors que l'entrée des laines en franchise n'eut pas la moindre influence sur les prix, il fallut six mois en 1895 avant de voir s'effectuer une reprise réelle et durable. Et ce malgré le caractère évidemment sérieux dès le début des besoins de l'Amérique en laines et produits fabriqués. La statistique des exportations aux Etats-Unis avait beau témoigner chaque mois d'un vaste chiffre d'affaires qui allait se consolidant toujours, à part quelques velléités de hausse au printemps, les cours jusqu'en Juillet bougèrent à peine.

Ceci provenait probablement, tout d'abord des stocks considérables de laine et de peigné entre les mains des manufacturiers d'Europe, stocks dépassant même les estimations courantes, et ensuite de la tenace incrédulité dans toute reprise durable que les trois ou quatre dernières mauvaises années avaient semée dans les esprits. Toujours pessimiste, l'importateur revendit en Europe avec un minimum de profit les achats avantageux faits par lui aux Colonies, ce qui, joint aux anciennes existences qu'il fallait écouler, maintint effectivement les cours sur un bas niveau. Ce ne fut qu'en juillet, après six mois des plus brillantes affaires, que le marché pût être enfin dégagé de ce fardeau et se relever sérieusement. A la quatrième et à la cinquième série, les prix montèrent d'environ 25 0/0 en moyenne, avance marquée, qui n'a pourtant rien d'exagéré si l'on considère l'extrême dépression qui l'a précédée.

Le point culminant atteint en septembre ne fut pas tout à fait maintenu dans le dernier trimestre, principalement par suite de la méfiance qu'engendra la baisse rapide et continue des cours du peigné à terme. On se demande encore, aujourd'hui comme alors, si dans ce mouvement rétrograde il fallait voir autre chose que le fait de manœuvres spéculatives, s'il existait enfin quelque raison plausible pour le justifier, car l'état général des affaires, l'activité de l'industrie et l'exportation de produits aux Etats-Unis n'ont pas un seul instant cessé d'être excellents.

Un trait caractéristique de l'année est la forte hausse survenue dans les prix des laines lustrées, grâce à un changement de mode. Outre l'avantage qu'en ont retiré les producteurs, cette avance a grandement profité aux fabricants du Yorkshire et contribua à accentuer notablement la concurrence anglaise aux enchères.

Et cependant, quoique l'année passée ait vu surgir des améliorations bien tranchées, elle accuse deux bas niveaux sans précédents jusqu'ici. Jamais, en effet, la laine mérinos n'avait été aussi bon marché qu'aux ventes de janvier, et la valeur moyenne, pour l'année, d'une balle de laine coloniale n'était jamais, non plus, tombée aussi bas que liv. st. 11 — le chiffre pour 1895. De fait, la hausse survint trop avant dans l'année, alors que le gros des arrivages avait déjà passé à la consommation, et l'éleveur aux colonies n'a donc guère pu bénéficier du relèvement des cours. Le plus favorisé a été l'industriel, surchargé, l'année durant, de commandes auxquelles il avait peine à suffire, et ce dans tous les pays, en France, en Allemagne, et surtout à Bradford qui, après une longue période de dépression, a enfin à son actif une année des plus prospères.

Les stocks si encombrants qu'avait légués 1894 ont été déblayés et la consommation peut de nouveau faire hardiment face à la production. On s'étonnera peut-être qu'une seule année ait pu produire ce changement radical. Cependant il est dû sans aucun doute à la réforme du tarif américain et, par suite, à la reprise, dans leurs proportions normales, des opérations de l'Amérique jusqu'alors entravées. Sous son influence l'industrie prend partout un nouvel essor; en Angleterre, sur le Continent, aux Etats-Unis des usines s'érigent ou s'agrandissent, et quand bien même les arrivages en 1896 devraient accuser un surcroit, au lieu d'un déficit actuellement prédit, ils seraient, croyons-nous, pleinement absorbés. Il est à souhaiter que des remaniements de tarif dans un sens adverse ne viennent pas troubler une perspective aussi pleine de promesses.

L'avenir de l'article. — A part les complications politiques et l'incertitude qui règne quant à un remaniement éventuel du tarif américain, l'année paraît s'ouvrir sous d'excellents auspices. La position de l'article s'est sensiblement améliorée et, sous le rapport de l'offre et de la demande, présente un contraste frappant et des plus favorables avec ce qu'elle était il y a un an. Il n'existe, en Europe, aucune accumulation de stocks en laines brutes, peignés ou lainages, et la consommation est considérable et s'étendra probablement avec le nouvel outillage que l'industriel ajoute à ses anciennes machines. Les Etats-Unis, il est vrai, ne sont plus, comme il y a un an, dépourvus de produits lainiers, et il se peut que, cette année, leurs importations de laines et de lainages n'atteignent pas les dimensions exceptionnelles de la précédente ; mais nous ne pensons pas qu'il survienne de diminution bien marquée, et pour en contrebalancer les effets le négoce et l'industrie, loin d'avoir, comme en 1895, à tenir tête à des arrivages grossissants, auront affaire, cette fois-ci, à une production sensiblement amoindrie

Par suite de la grande sécheresse la mortalité parmi les troupeaux dans la majeure partie de la Nouvelle-Galles du Sud et dans des districts considérables de Queensland a été très sérieuse et l'agnelage fort médiocre; et en Nouvelle-Zélande de nombreux moutons ont péri aussi dans des tourmentes de neige. Une estimation exacte de la tonte serait naturellement prématurée, mais en Australie tous ceux à même de juger s'attendent à un déficit de 150 à 170.000 balles. Et quand bien même ces données seraient un peu exagérées, en tenant compte des stocks beaucoup plus légers reportés de l'année dernière la diminution se reflètera probablement en entier dans la quantité effectivement livrée à la consommation. A la Plata on ne prévoit qu'un surplus modéré, et ce principalement en laine croisée. Les arrivages permettent donc de s'en tenir à un chiffre très maniable, et comme la consommation s'accroit et que, malgré leur hausse récente, les prix sont toujours bas, à moins de circonstances adverses la situation nous semble offrir les éléments d'une nouvelle avance dans le cours de l'année.

NOUVELLES DU JOUR

M. Georges Lefebvre et l'association des journalistes

Paris, 13 janvier, — M. Georges Lefebvre, l'ex-rédacteur du *Radical* qui fut chargé par M. Ricard d'une mission auprès d'Arton, a été entendu aujourd'hui par le comité de l'association des journalistes républicains. L'ordre du jour suivant a été voté.

« Le syndicat des journalistes républicains, après avoir entendu M. Georges Lefebvre en ses explications, et regrettant, sans mettre en doute sa bonne foi, son immixtion dans une affaire étrangère à la profession de journaliste, passe à l'ordre du jour. »

Arton défendu par Me Demange

Paris, 13 janvier. — Le *Figaro* dit qu'en prévision de son extradition, Arton a fait choix de son avocat; sa famille est allée trouver, en son nom, Me Demange, pour le prier de vouloir bien se charger de la défense. L'éminent avocat a accepté.

Un assassinat dans le Fonta-Djallan

Paris, 13 janvier. — On écrit de Konakry, à la *Politique coloniale* :

« L'Alnamy du Fonta-Djallan, Bokar-Biro vient d'être assassiné. Son meurtrier est l'un des frères de l'ancien Alnamy, Romodou.Paté, qui, on le sait, fut lui-même tué par Bokar-Biro. Il se nomme Aboulaïe.

« Il y a donc là un acte de vengeance personnelle, mais favorisé, il est bon d'ajouter, par le consentement tacite, non seulement des familles du meurier et des victimes, mais encore des principaux chefs du Fonta. »

Les scandales du Panama. — Le suicide de Jacques Meyer

Paris, 13 janvier. — M. Espinas instruit, on le sait, les affaires Arton, Dupas, Souligoux et fausse liste des 104, publiée par la *France*.

M. Martin vient d'être chargé, par M. Espinas, d'une perquisition chez une personne qu'on ne veut pas nommer au Palais de Justice.

D'autre part, M. Espinas vient d'être chargé d'une instruction sur le suicide de Jacques Meyer; la version s'était accréditée que la détermination de l'ami de M. Thévenet était uniquement due à des embarras financiers.

De l'instruction qui vient d'être ouverte, faudrait-il conclure, au contraire, qu'il s'est suicidé par crainte, comme nous vous le disions dès le premier moment, de se voir à nouveau compromis par les révélations éventuelles d'Arton, ramené à Paris.

Nous avons expliqué que Jacques Meyer et Arton s'étaient fait un moment concurrence dans l'œuvre de corruption de Sans-Leroy, membre de la commission du projet autorisant l'émission des valeurs à lots du Panama, et que, finalement, Arton l'avait emporté.

Il était indiqué, d'ailleurs, par l'apposition des scellés dès la nouvelle connue de la mort de Jacques Meyer, que la justice tenait, pour possible, la découverte de documents intéressant les instructions en cours.

La verrerie ouvrière. — Une élection à Carmaux Un manifeste

Carmaux, 13 janvier. — Le comité de Carmaux qui a désigné, comme candidat à l'élection au conseil général du 26 janvier, M. Soulié, maire de Rosière, publie un manifeste dans lequel il dit qu'il n'a pas été démontré qu'il fut impossible de construire la verrerie ouvrière, et que les arbitres ont négligé d'étudier la portée politique de la décision qu'ils prenaient, et ne se sont préoccupés que de la question purement économique qui est pourtant de bien peu d'importance en regard de la question politique.

Le manifeste ajoute que les arbitres n'ont tenu aucun compte des sacrifices faits à Carmaux par le parti socialiste, et ont laissé décapiter Carmaux, et proteste énergiquement contre la sentence rendue le 6 janvier.

La réforme de l'enseignement moyen

Paris, 13 janvier. — Le Conseil supérieur de l'Instruction publique s'est réuni ce matin à dix heures, au ministère sous la présidence de M. Combes.

En ouvrant la session, le ministre a prononcé une allocution dont voici les passages saillants:

M. Combes a formulé cette opinion qu'il y avait lieu d'apporter certaines améliorations dans la composition et les attributions du Conseil. Puis il a ajouté.

« Je n'ai pas à me défendre de nourrir contre l'enseignement secondaire un imprudent et malencontreux projet, qui tendrait à énerver son action, à diminuer son importance et à restreindre son domaine. Quand j'aurai traduit exactement sur le papier, pour la discussion publique, et ce sera bientôt, les pensées qui sont au fond de ce langage, il n'y aura plus de malentendus possibles; il y aura, je l'espère, venant de tous les hommes impartiaux et réfléchis, une adhésion unanime à des projets inspirés par les seuls intérêts de notre régime universitaire. »

Rappelons qu'après cette session, le *Conseil supérieur* de l'Instruction publique sera soumis au renouvellement.

Le général Dodds

Le *Journal Officiel* publie la nomination de M. le général Dodds, commandant la quatrième brigade de marine, au commandement en chef des troupes de l'Indo Chine, en remplacement de M. le général Duchemin, qui est désigné pour commander la quatrième brigade à Toulon.

M. le général Chevallier, commandant la 2e brigade, est nommé au commandement de la brigade en Cochinchine, en remplacement de M. le général Coronnat, qui est désigné pour commander la deuxième brigade à Brest.

MM. les généraux Dodds et Chevallier rejoindront leur destination à une date qui sera ultérieurement fixée.

La rentrée

Mardi, rentrée des Chambres.

Les premières séances seront consacrées à l'élection du président et du bureau.

A la Chambre, M. Brisson n'a pas jusqu'ici de concurrent à la présidence; au Sénat, MM. Magnin, Loubet, Constans et Peytral se disputent la timbale dorée.

Les prières publiques à l'occasion de la rentrée des Chambres

Le cardinal-archevêque de Paris adresse à son clergé et aux fidèles de son diocèse une lettre pastorale ordonnant des prières publiques pour attirer la bénédiction de Dieu sur la France à l'occasion de la rentrée des Chambres.

Le ministre Doumer grand-dignitaire de la Franc-Maçonnerie

On lit dans la *Vérité* de ce soir lundi :

« On annonce la réception de M. Doumer, qui était déjà franc-maçon, mais simple maître, au grade de Rose-Croix.

» La réception a eu lieu vendredi dernier à la loge chapitrale de l'*Etoile Polaire* ».

La succession de M. Nivert

Châtellerault, 13 janvier. — Le congrès des délégués des communes de l'arrondissement a désigné dimanche M. Victor Dalle, socialiste, comme candidat pour la prochaine élection législative, en remplacement de M. Nivert, démissionnaire.

Les socialistes allemands

Berlin, 13 janvier. — Les socialistes préparent une grande démonstration pour le 18 janvier pour protester contre les fêtes officielles qui auront lieu ce même jour à l'occasion du 25e anniversaire de la reconstitution de l'Empire d'Allemagne.

Ecole des Sciences Sociales et Politiques DE LILLE

L'ORGANISATION CORPORATIVE AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI, PAR M. HUBERT-VALLEROUX. — (7e LEÇON)

L'objet de la septième leçon porte sur *la fin des corporations en France et à l'étranger*.

En France, l'abolition définitive des corps de métiers fut l'œuvre de la Constituante qui proclama le principe de la liberté du travail et de l'industrie dans le décret du 17 mars 1791 : « Il sera libre à tout citoyen d'exercer telle profession, art ou métier, qu'il trouvera bon. » Mais, pour empêcher à jamais le rétablissement des corporations, l'Assemblée prohiba, quelques mois plus tard, toute association volontaire entre gens de la même profession (décret des 14-17 juin 1791). C'était aller trop loin et appliquer à la lettre le principe révolutionnaire qui ne veut en face de l'État tout-puissant que des individus isolés et sans force, dépourvus de tout moyen de résistance contre les empiètements ou la tyrannie du pouvoir central.

Cette loi de 1891 reste en vigueur jusqu'à la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels.

A l'étranger, les corporations disparurent dans certains pays par suite de la conquête française. Il en est ainsi pour la Belgique et les princes de la rive gauche du Rhin.

Mais le souverain qui, le premier, suivit librement l'exemple de la France, fut le pape Pie VII dans son *motu proprio* du 16 décembre 1807. Comme l'Assemblée Constituante, il invoqua, pour supprimer les corporations, le principe de la liberté du travail; mais il commit la même erreur en interdisant aux ouvriers de former entre eux une association quelconque. La liberté d'association professionnelle fut accordée par un motu proprio de Pie IX du 14 mai 1852 ; cette mesure indique chez son auteur un esprit libéral qu'on lui dénie souvent et bien à tort.

En Angleterre, les corporations n'ont jamais été abolies par des lois, mais elles ont disparu par la force des choses. En effet, à partir du seizième siècle, on cesse d'instituer des corporations nouvelles ; on voit alors, à côté des villes incorporées, se fonder et se développer des villes où l'industrie est entièrement *libre et qui finissent par supplanter celles où le régime corporatif restait en vigueur*.

Il subsiste pourtant encore aujourd'hui en Angleterre quelques corporations, mais elles sont purement honorifiques; leurs membres ne sont pas des artisans, ce sont de grands personnages, quelquefois même des princes : le prince de Galles, par exemple, fait partie de plusieurs des douze compagnies honorables de Londres.

Dans les états germaniques (Prusse, Autriche, Saxe, Bade, Wurtemberg, Bavière) les corporations, à cause du développement tardif de la grande industrie en Allemagne, ont subsisté jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle. C'est seulement en 1859 pour l'Autriche et en 1860 pour la Prusse que fut proclamée la liberté de l'industrie. Mais, en laissant subsister les associations professionnelles, ces États n'ont pas commis l'erreur de la Constituante et ont su distinguer du monopole corporatif, qu'ils ont aboli, la liberté d'association qu'ils ont, à bon droit, respectée.

MISCELLANÉES

Du crédit particulier. — Les Egyptiens pouvaient emprunter de fortes sommes en déposant le cadavre de leur père entre les mains de leur créancier ; et ils se couvraient d'infamie s'ils ne retiraient pas au bout d'un certain temps ce gage vénéré. (On sait que les égyptiens embaumaient les cadavres ; quelques-uns de ces cadavres ont été, de nos jours, retrouvés intacts après des milliers d'années).

Dans le moyen âge, on empruntait sur sa moustache; cette seule garantie suffisait. Ne pas racheter sa moustache eût été une honte mortelle.

Aujourd'hui il suffit de donner sa signature, c'est-à-dire de tracer quelques signes de convention, et l'on est tout aussi engagé que l'était autrefois l'Egyptien et l'homme du moyen âge.

On peut ainsi mesurer combien la confiance a grandi parmi les hommes. Une simple signature lie invinciblement aujourd'hui un homme à un autre homme d'un bout du monde à l'autre. Il fallait autrefois un gage des plus sacrés, comme le cadavre d'un père.

Les aiguillettes de la cavalerie. — La cavalerie porte comme ornement des aiguillettes dont l'origine est curieuse. Le duc d'Albe, gouverneur espagnol des Pays-Bas vers l'an 1567 était d'une sévérité extrême. Ayant voulu se venger de l'abandon considérable de Belges, il ordonna que tout individu de ce corps, de quelque grade qu'il fût, serait pendu. Ces braves, pour toute réponse firent dire au duc qu'à l'avenir, afin de faciliter l'exécution, ils porteraient au cou une corde et un clou. Ces troupes s'étant distinguées, la corde avec le clou devint une marque d'honneur. Bientot la corde devint cordon, puis tresse. Le clou s'ornementa, fut argenté le tout devint aiguillettes que la cavalerie adopta dans son costume.

Foi d'un savant médecin. — Morgagni, savant médecin italien qui vivait à Forli en 1700 et dont la renommée s'étendit dans toute l'Europe parce que, l'un des premiers, il fonda la médecine sur l'anatomie, s'écriait un jour au milieu d'une dissection, en laissant tomber son scalpel :

— Ah ! si je pouvais aimer Dieu comme je le connais !

Utilité du sel. — Le sel n'a-t-il pas d'autre but que de donner de la sapidité aux aliments ? C'est une intéressante question qu'un savant allemand a élucidée en observant les animaux, et en analysant les matières servant à leur alimentation. Les herbivores consomment volontiers du sel; c'est chose utile que de leur en donner parce que les matières dont ils se nourrissent contiennent de la potasse. Cette potasse forme avec le chlorure de sodium que le sang renferme naturellement, des composés qui s'éliminent. L'organisme manque alors de chlorure de sodium.

De là, nécessité chez les herbivores de consommer directement du sel pour rétablir l'équilibre. Les carnivores ont une nourriture qui contient moins de potasse; l'action chimique n'ayant pas lieu de la même façon chez eux que chez les herbivores, ils éprouvent plutôt de la répugnance pour la nourriture salée. Quant à l'homme, il est tout à la fois carnivore et herbivore et il doit, employer le sel dans ses aliments, non seulement pour leur donner du goût mais encore, surtout lorsqu'il consomme plus de légumes, pour assurer à son sang la quantité de chlorure de sodium qui lui est nécessaire.

Curieuse statistique de mortalité. — Une statistique anglaise établit que les classes de citoyens qui, dans la Grande-Bretagne, vivent le moins longtemps (sauf bien entendu les exceptions) sont :

En première ligne : Les lords (abus des richesses, excès dans les festins, veilles prolongées, accidents de chasse, de courses à cheval, etc., etc.)

En seconde ligne, les employés qui, enfermés tous les jours dans des chambres mal aérées, ne font presque aucun exercice corporel (en France on a observé que l'on paie moins longtemps les pensions de retraite aux employés des ministères et des grandes administrations publiques, où tout le travail consiste à écrire, qu'aux employés dont le travail exige de l'exercice).

En troisième ligne, les citoyens exerçant des professions où l'on vit en plein air, mais presque toujours assis : caissiers, marchands et marchandes ambulants, etc. (absence partielle d'exercice, abus de liqueurs fortes etc.)

Les humbles naissances, — Les petits esprits seuls rougissent de leur origine mais par leurs efforts pour la dissimuler ils se trahissent eux-mêmes. Un teinturier qui avait été ramoneur dans sa jeunesse avait fait bâtir une maison où il n'y avait pas une seule cheminée! Un lord anglais, bien au contraire, était fier de montrer à son fils la boutique dans laquelle son père avait rasé pour deux sous ; et un Président américain qui avait été casseur de pierre dans sa jeunesse répondit à un gentilhomme qui lui demandait quelle cotte de mailles il avait porté : « Une paire de manches de chemises ! »

La valeur des objets est souvent constituée par le prix que l'on y attache. Un explorateur français pénétrant dans l'intérieur de la Terre de feu (on sait que la Terre de feu est située tout à fait à l'extrémité du sud de l'Amérique méridionale), y rencontra des peuplades grossières mais hospitalières. Les femmes surtout étaient fort affables et très accueillantes. L'une d'elles, en échange de quelques morceaux de sucre et de mouchoirs communs, donna au chef de l'expédition un objet auquel elle attachait un prix immense et qu'elle conservait comme une relique : c'était..... un couvercle de boite de sardines !

LE FILS DE VERLAINE A LILLE

Certains journaux ont fait remarquer que le fils de Verlaine n'assistait pas aux obsèques du poète, empêché qu'il était par la maladie. Les uns disaient que Georges-Auguste Verlaine devait être en traitement à l'hôpital militaire de Nancy; les autres à l'hôpital militaire de Lille.

D'une enquête à laquelle s'est livré un rédacteur de l'*Echo du Nord*, il résulte que c'est bien à Lille que le fils de Verlaine est actuellement. Il est en effet malade et soigné à l'hôpital militaire.

L'histoire de ce jeune homme est intéressante et vaut d'être contée. Voici les renseignements recueillis par notre confrère :

» A la suite de fréquentes scènes de ménage, Paul Verlaine et sa femme se séparèrent et le divorce fut prononcé entre eux.

» Mme Verlaine, qui habitait l'Algérie, garda avec elle son fils, Georges-Auguste. Elle ne tarda pas à se remarier avec un colon, d'origine belge, qui possédait une petite fortune.

» A l'époque du service militaire, le fils de Verlaine, en sa qualité de colon, bénéficia d'une dispense et fut incorporé pour un an seulement au 2e chasseurs d'Afrique à Oran.

» Au sortir du régiment il continua son métier d'horloger-bijoutier.

» Il y a environ trois mois, la famille entière quittait l'Algérie et venait se fixer à Bruxelles. C'est alors que Georges-Auguste Verlaine, considérant qu'il n'était plus dans les conditions requises pour bénéficier de la dispense accordée aux colons algériens, vint se présenter au recrutement de Lille, qui l'incorpora au 1er escadron du train des équipages, qui tient garnison dans notre ville.

» Mais au bout d'une quinzaine de jours, c'est-à-dire il y a environ 1 mois 1/2, le soldat Verlaine fut atteint d'une maladie nerveuse et entra à l'hôpital.

» Il est aujourd'hui à peu près guéri et à la veille d'obtenir un congé de convalescence.

» Le fils de Verlaine est d'ailleurs un malade, et ses facultés mentales sont légèrement émoussées; c'est un neurasthénique, un faible. L'anecdote suivante, que nous trouvons dans l'*Echo d'Oran* du mois de septembre dernier, en est la preuve.

» Alors que le jeune Verlaine était encore en Algérie, l'aventure que voici lui arriva.

» Un bel après-midi, vers trois heures, le soldat de garde au fort Lamoune, à Oran, surprenait un individu occupé à creuser le sol avec une barre de fer pour y chercher de la dynamite que l'on disait être enterrée à cet endroit.

» La police fut immédiatement avisée et procéda à l'arrestation de cet individu, qui était Auguste-Georges Verlaine, 23 ans, ouvrier horloger.

» Verlaine, interrogé, fit le récit suivant :

« Hier, vers 6 heures du soir, je me promenais à la Marine, lorsqu'un homme que je voyais pour la première fois, vint à moi et me dit qu'il savait que j'étais horloger et adroit, et que si je voulais ouvrir la porte du fort Lamoune, dont il avait perdu la clef, il me donnerait une forte somme.

» Mon interlocuteur voulait avoir la dynamite qui se trouvait dans le bastion. Néanmoins, si je ne pouvais ouvrir la porte, je n'avais — d'après ses conseils — qu'à escalader le mur du bastion, y creuser le sol à l'intérieur et de cette façon je pourrais arriver à découvrir l'explosif convoité. »

» Verlaine accepta et reçut 7 fr. d'acompte.

» Le lendemain, à sept heures du matin, il escaladait la muraille du fort, et une fois à l'intérieur, faute d'outils, il se mit à creuser le sol avec ses ongles, puis il continua son travail au moyen d'une barre de fer.

» Il avait déjà fait un trou de 2 mètres de long et de 0m50 de profondeur, quand un militaire entra dans le bastion et lui demanda ce qu'il faisait.

» Le soldat, en présence des réponses embarrassées de Verlaine, fit avertir la police. Une fois à la permanence, Verlaine donna des détails complémentaires sur son audacieuse tentative, ajoutant que, vu les difficultés de l'opération, il avait dû s'y reprendre à trois reprises différentes et sortir du fort par le mur pour aller se donner du courage dans une cantine voisine au moyen de l'absorption de petits réconfortants.

» Verlaine n'était à Oran que depuis un mois : il était employé depuis un mois et demi dans une agence de prêts hypothécaires de cette ville. Il habitait au domaine des Andalouses, où son beau-père était employé comme régisseur.

» Nous trouvons-nous en présence d'un anarchiste ou d'un fou ? disait en terminant l'*Echo d'Oran*. C'est ce qu'il serait difficile d'établir par les données que possède actuellement la police. Nous pencherions toutefois vers la seconde hypothèse, confirmée d'ailleurs par les allures de Verlaine, que nous avons eu l'occasion de voir.

» L'enquête conclut également dans le sens de l'irresponsabilité du jeune homme, car il fut remis en liberté et ne fut pas autrement inquiété.

» Le fils du poète semble donc bien être un peu faible d'esprit.

» Verlaine connut-il cette aventure? C'est peu probable. On ignorait même à Oran que l'individu arrêté fut le fils du poète. On ne le savait guère davantage à Lille, avant que la mort vint attirer l'attention sur le malade de l'hôpital militaire ».

Bulletin Météorologique

Roubaix, **Lundi** 13 janvier 1896.

HEURES	THERMOMÈTRE	BAROMÈTRE	
2 heures soir	7° au-dessus	771 m/m	Beau fixe
5 heures soir	6° »	771 m/m	»
9 heures soir	5° »	770 m/m	»
		Mardi 14 janvier 1896	
Minuit	3° au-dessus	765 m/m	Variable.
1 heure matin	4° »	764 m/m	»
3 h. »	5° »	764 m/m	»

Paris. — Lundi 13 janvier 1896. — (*Bulletin du Bureau Central météorologique*). — Le baromètre descend rapidement dans le nord et le nord-ouest de l'Europe ; les faibles pressions de la Scandinavie (Bodœ, 729 mm.), s'étendent à l'Allemagne. Des dépressions existent au large des Iles-Britanniques et s'approchent de nos côtes, où le baromètre est encore audessus de 765 mm. Le vent est modéré ou assez fort du nord-ouest sur la Manche ; il souffle avec violence de l'ouest-sud-ouest en Norvège. Des neiges et des pluies sont tombées sur la Scandinavie, l'Allemagne, la Manche, les Iles-Britanniques, ainsi que dans le sud de l'Italie. En France, on a relevé 4 mm. d'Eau à Ouessant, 2 à Cherbourg, 1 à Dunkerque.

La température monte encore sur nos régions ; elle était ce matin de — 19° à Nicolaïef — 8° à Clermont, -1- 1° à Pau, 10 à Alger, 11° à Malte. On notait — 4° au mont Ventoux — 11 au puy de Dôme. En France, le temps va rester à la pluie dans le Nord, avec température un peu au-dessus de la normale. A Paris, hier, l'après-midi et ce matin, couvert. Moyenne d'hier 12 janvier : — 0°9, inférieure de 1°3 à la normale. — Depuis hier, midi, température maxim. : 1°9 ; minimum de ce matin : 0°1. Baromètre, à sept heures du matin : 764 mm. 7. — A la tour Eiffel, max., — 1°6; min. — 1°2. Le Caire, Ghesireh palace) hier, 19°5. Beau temps.

SAVON DES PRINCES DU CONGO

Le plus parfumé des savons de toilette

7 grands prix, 20 médailles d'or

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Un jeune homme de dix-neuf ans qui met le feu chez lui et qui accuse sa mère. — Arrestation du coupable. — Une honorable famille de Roubaix est aujourd'hui, plongée dans la désolation, par suite de l'inconduite d'un jeune homme de dix-neuf ans qui, poussé par on ne sait quelles attaches, s'est dévoyé et n'a pas craint de mettre le feu dans sa chambre pour contraindre ses parents à lui remettre une somme de deux cents francs dont il n'avait nul besoin.

Le jeune homme en question s'appelle Georges Villette. Ses parents sont établis marchands d'étoffe, 7, rue Pasteur. Georges, qui a des frères plus âgés que lui, avait toujours été « gâté » grâce à son état maladif. Tout le monde, à la maison, faisait un peu ses volontés. Quand on lui résistait, il se mettait dans des colères terribles, et cela depuis son plus jeune âge. Pour comble de malheur, il s'adonna à la boisson et se lia d'affection à une femme, mère de cinq enfants, et âgée de plus de quarante ans.

Depuis lors, sa conduite devint tellement irrégulière, que ses parents crurent devoir l'émanciper. Mais, il fut comme l'enfant prodigue : il revint chez son père et lui demanda pardon. Malheureusement, son repentir n'était pas sincère. Le jeune garçon continua de s'enivrer ; il fréquenta — c'est du moins ce qu'il affirmait à sa mère — les sociétés de libres-penseurs ; si bien qu'un jour — il n'y a pas bien longtemps de cela — il déclara à Mme Villette qu'il lui « ferait son affaire. »

Il commença par dénoncer ses parents comme fraudeurs. Une perquisition fut faite chez M. Villette, et les employés de la Régie durent se retirer, sans avoir rien relevé à la charge des honorables commerçants. Enfin, Georges Villette, qui ne voulait se livrer à aucun travail, était jaloux de ses frères qui, eux, aident leurs parents...

Dimanche soir, vers 11 heures, il rentra. Il était ivre. Après avoir mangé, il monta à sa chambre, et, quand il crut tout le monde endormi, il descendit à la cuisine. Sa mère, qui veillait, l'y suivit :

— Dis donc, maman, lui dit-il, crois-tu que ma tante voudrait me prêter deux cents francs ?...

— Cela ne me regarde pas, répondit Mme Villette ; tu es émancipé, et...

— Et ?... interrompit Georges, en fronçant le sourcil, ... Et... toi... voudrais-tu me les prêter, ces deux cents francs ?...

— Non : pas même deux centimes, répondit la mère, car je sais que tu as vendu des étoffes que je t'avais confiées, et que tu as prétendu avoir égarées !

— Bien..... Très bien ! ... dit Georges, qui s'empara de plusieurs allumettes.

Sans plus rien dire, il monta à sa chambre et s'y renferma. Quelques minutes après, Mme Villette, croyant son fils endormi, se coucha à son tour.

Soudain, des coups retentissent à la porte : — Le feu ! le feu ; criait-on du dehors.

Des flammes, en effet, s'échappaient par la fenêtre de la chambre de Georges Villette. Ce malheureux garçon, pour punir sa mère de lui avoir refusé 200 francs, avait mis le feu aux tentures de la fenêtre et aux deux extrémités de son lit!

Son père, reveillé par le bruit, arracha les tentures enflammées, et se brûla les mains; pendant ce temps, Georges Villette allait chercher de l'eau pour éteindre l'incendie. Des agents arrivèrent.

— C'est ma mère qui a mis le feu ! leur dit Georges....

Mais les agents, après une rapide enquête, n'eurent pas de peine à se rendre compte de ce qui s'était passé, et arrêtèrent le mauvais garnement.

On croit, généralement — ce qui est à souhaiter — que le jeune Villette ne jouit pas entièrement de ses facultés mentales.

Un incendie, rue d'Isly. — Un commencement d'incendie s'est déclaré, lundi, vers minuit, chez Mlle Delacour, modiste, rue d'Isly. L'alarme a été donnée par un passant, M. Ségard, qui rentrait chez lui, rue de la Perche, en compagnie de sa famille.

Les sonneries électriques et le tocsin ont annoncé l'incendie; mais comme il ne présentait aucun caractère de gravité, ces appels ont vite cessé. En effet, quelques seaux d'eau ont suffi à éteindre le feu, qui avait pris dans le salon de la modiste.

Ajoutons que Mlle Delacour, sa mère, et une jeune bonne qui, toutes étaient endormies, se sont sauvées sur les plates-formes de l'arrière-cuisine, et sont descendues dans la cour de leur voisin, M. Dazin. Pendant ce temps, l'agent Chantraine enfonçait la porte dans le but, précisément, de faire évacuer la maison.

Cet agent, aidé des voisins, a fait preuve de beaucoup de sang-froid, en combattant l'incendie.

Les pompiers, prévenus à temps, n'ont pas eu à intervenir.

Les dégâts s'élèvent à 200 francs environ.

M. le commissaire de police, qui se trouvait sur les lieux de l'incendie, a ouvert une enquête, à l'effet de connaître la cause de ce commencement d'incendie.

Un commencement d'incendie s'est déclaré, lundi, vers deux heures de l'après-midi, 9, rue Rocroy, chez M. Antoine André, contre-maître de la maison Dillies.

Ce sont deux passants qui, ayant aperçu la fumée, ont donné l'alarme.

Le feu avait pris dans le lit d'enfant, au premier étage Grâce aux prompts secours des voisins et de l'agent de sûreté Labbe, l'incendie a été vite éteint. Les matelas que contenait le petit lit de fer ont été jetés par la fenêtre, et tout s'est borné à la perte de ces fournitures.

Les dégâts, occasionnés tant par le feu que par l'eau, sont évalués à 300 francs. Il y a assurance. On attribue ce commencement d'incendie à la trop grande chaleur produite par le poêle installé dans la chambre.

La société de secours mutuels et de retraites « la Jeanne d'Arc » vient de recevoir, approuvées par M. le Préfet, les modifications apportées à ses statuts. A ce propos, nous croyons devoir rappeler les avantages que cette société, de création récente, offre surtout à la classe ouvrière.

Ses adhérents reçoivent les soins gratuits du médecin, les médicaments, une indemnité pendant la durée de la maladie, et, en cas de décès, une indemnité de 100 francs aux héritiers des sociétaires. De plus, chaque adhérent a droit à une retraite en rente viagère.

M. Paul Destombes, Président de la Société Régionale des architectes du Nord de la France. — Dans sa dernière séance, la Société Régionale des Architectes du Nord de la France dont le siège est à Lille a procédé à l'installation de son nouveau président, M. Paul Destombes, architecte à Roubaix. La séance s'est terminée par une intéressante conférence faite par M. Destombes sur les plus anciens monuments de l'Egypte.

Les funérailles de M. Auguste Bernard. — On a enterré lundi matin à Roubaix, un vieil ouvrier, M. Auguste Bernard, âgé de 80 ans.

M. Bernard qui, depuis cinq ans seulement ne travaillait plus, avait, pendant quarante-quatre années, été occupé chez M. Napoléon Martin où il était contre-maître. Il était médaillé de la société des Sciences de Lille.

FEUILLETON DU 15 JANVIER 1896. — N° 169

LA PORTEUSE DE PAIN

Par XAVIER DE MONTEPIN

TROISIÈME PARTIE

MAMAN LISON

LIX

Dans le pavillon d'Ovide les gens de justice cherchaient avec ardeur.

— On n'est pas venu ici pour voler... — dit tout à coup le chef de la sûreté en montrant au juge d'instruction l'or et les billets de banque bien en vue sur la tablette du secrétaire forcé, dont les tiroirs étaient grands ouverts. — En voilà la preuve...

— Qu'y venait-on faire, alors? — demanda le magistrat.

— Prendre des papiers dont une des réponses du misérable Soliveau nous a laissé entrevoir l'existence...

— Cet homme s'est alors moqué de nous, — reprit le juge; — il avait un complice au *Rendez-vous des boulangers*, et ce complice, le voyant arrêté, est venu ici enlever tout ce qui pouvait les compromettre...

— Ce doit être Paul Harmant... c'est Paul Harmant à coup sûr... — La pince et les outils que voilà sont neufs... — ils ont été achetés exprès pour l'expédition qui vient d'avoir lieu... — Cet homme était ici quand nous sommes arrivés... — Il a pris la fuite.

— Oui, mais à cette heure de la nuit il ne pourra sortir des maisons qui entourent celles-ci... — Les gardiens de la paix demandés au poste de police surveilleront ces maisons... Au jour on les visitera.

Après cet échange de paroles on se remit en devoir de perquisitionner à l'intérieur.

Les meubles furent explorés l'un après l'autre, les malles ouvertes et fouillées.

Le chef de la sureté avait lu, comme Duchemin, les adresses fixées sur les malles.

— Il n'était que temps de mettre la main sur cet homme! — s'écria-t-il. — Le gredin allait partir pour l'Amérique...

— Ce sera relaté au procès-verbal...

A trois heures du matin tout avait été visité, et les deux magistrats signaient le procès-verbal de perquisition.

Les gardiens de la paix et les agents surveillaient l'entrée des maisons contiguës au pavillon de Soliveau.

Dès les premières clartés de l'aube on pénétra dans les cours et on commença des recherches minutieuses.

L'évanouissement de Raoul avait duré cinq heures.

Quand le jeune homme reprit connaissance il avait le corps brisé, engourdi, et sa cheville luxée le faisait horriblement souffrir.

Il se souvint de tout ce qui s'était passé, et glissant sa tête par la portière jeta les yeux autour du fiacre dans lequel il se trouvait.

Le jour était venu.

Au milieu de la cour des palefreniers lavaient sommairement des véhicules qu'on attellait au fur et à mesure pour sortir.

Des véhicules passaient par une porte s'ouvrant sur une ruelle.

— On va me découvrir... — pensa Duchemin. — De toutes les voitures remisées sous le hangar, il n'en reste que trois... — Celle où je me trouve aura son tour de lavage et de sortie comme les autres... — Que faire ? — Qui sait si la police ne guette point à toutes les issues ? — Je ne puis cependant me laisser arrêter ; malgré ce que m'a dit M. Etienne Castel ; — Il faut que je le voie, que je lui remette aujourd'hui même l'acte mortuaire du vrai Paul Harmant ! — Ah ; je ferai preuve de courage et d'énergie ! — Je sortirai d'ici !

Et il entr'ouvrit sans bruit la portière du fiacre.

En ce moment deux sergents de ville entrèrent dans la cour.

Raoul se baissa vivement en ramenant à lui la portière...

L'un des sergents de ville, s'adressant aux laveurs de voiture, demanda :

— Y a-t-il longtemps que votre porte est ouverte ?

Un palefrenier répondit :

— Depuis quatre heures et demie, et voilà qu'il en est six...

— Vous n'avez rien vu ni entendu, cette nuit ou ce matin, qui ait attiré votre attention ?...

— Ma foi, non... — Est-ce qu'il y a quelque chose ? — Est-ce qu'on a commis un crime dans notre quartier ?

— C'est tout une histoire...

— Racontez-nous-la.

— Ça serait trop long... Mais depuis une heure du matin celui qu'on cherche a eu le temps de jouer la fille de l'air... — On avait négligé de surveiller la ruelle de ce côté. — Enfin, vous n'avez rien vu ?

— Ni vu, ni entendu... Rien de rien...

— Bah ! le gredin nous échappe cette fois-ci, mais on le repincera... — Un peu plus tôt ou un peu plus tard on les repince toujours...

Et les deux sergents de ville sortirent de la cour.

L'un des laveurs se dirigea vers le hangar pour prendre une autre voiture.

Il tira à lui le fiacre voisin de celui où se trouvait Raoul.

Les transes du jeune homme sont plus faciles à comprendre qu'à décrire.

Il se dit que la situation ne pouvait pas se prolonger plus longtemps ainsi, et pour la seconde fois il ouvrit la portière.

Cinq ou six pas tout au plus le séparaient de la porte donnant sur la ruelle.

Il voulut poser sur le marchepied son pied malade, Cela lui fut impossible.

Il y plaça le pied valide et jeta un coup d'œil vers les laveurs et vers deux cochers qui attelaient.

Tous les quatre lui tournaient le dos.

Il fit alors provision de courage, et en trois sauts, sur une seule jambe, il atteignit la porte.

Là il fut obligé de s'appuyer à l'un des montants.

— Monsieur... monsieur... — cria-t-il alors en s'adressant aux hommes qui se trouvaient dans la cour du loueur.

A son appel ils se retournèrent.

— Qu'est-ce qu'il y a? — demanda l'un d'eux...

— Il y a que je me suis foulé le pied au bout de la ruelle, et que je viens chercher ici une voiture pour me ramener chez moi... — Ça se peut, n'est-ce pas?

— Mais très bien, monsieur, très bien... — répondit un des cochers en courant à Raoul. — Appuyez-vous sur mon bras et montez dans mon fiacre...

Il aida le jeune homme à s'installer sur les coussins, puis il reprit :

— Comment donc que ça vous est arrivé, cet accident-là ?

— J'ai fait un faux pas sur le bord du trottoir..

— Ça ne m'étonne point... C'est si traitre, ces trottoirs. — je finis d'atteler et nous partons ; seulement, avant de vous conduire chez vous, je serai forcé de passer à la maison pour prendre mon déjeuner...

— Peu importe, — répliqua Raoul, — pourvu que vous vous dépêchiez.

— Soyez sans crainte... Ce sera l'affaire de cinq minutes. — Où demeurez-vous ?

— Rue d'Assas...

— Fichtre ! il y a une trotte...

— Je vous prends à l'heure et vous aurez un bon pourboire.

— Alors, voilà qui va bien.

— Avant d'aller rue d'Assas, vous passerez rue des Dames, numéro 28.

— Suffit, monsieur.

Le cocher acheva d'atteler son cheval, monta sur le siège et partit.

La ruelle par laquelle on arrivait chez le louer se greffait sur l'avenue de Clichy.

En passant devant le pavillon d'Ovide Soliveau, Raoul aperçut un groupe compact de curieux questionnant les agents en surveillance autour de la maison.

Il respira plus à l'aise lorsque la voiture eut parcouru un espace d'une cinquantaine de mètres.

Le cocher s'arrêta boulevard des Batignolles pour prendre son déjeuner chez sa femme et fila rue des Dames.

Amanda avait passé une nuit terrible.

A six heures du matin elle était sans nouvelles de Raoul.

Que s'était-il donc passé ?

Quel événement, impossible à prévoir, l'avait retenu dehors ?

La jeune femme se posait ces question avec angoisse et ne pouvait y répondre.

A sept heures elle s'habilla en se disant qu'elle allait se rendre chez Etienne Castel, rue d'Assas.

Tout en s'habillant elle s'approchait d'instant en instant de la fenêtre, et interrogeait la rue pour voir si Raoul n'arrivait pas enfin.

Soudain elle aperçut une voiture venant au grand trot de son cheval,

Elle eut un moment d'espérance.

Cette espérance ne fut point déçue, car la voiture fit halte à la porte de la maison et la tête de Raoul apparut à la portière.

— Descends vite ! — lui cria le jeune homme.

Amanda s'empressa d'obéir.

— Pourquoi ne montes-tu pas ? — demanda-t-elle.

— Pour deux raisons... — D'abord j'ai le pied foulé...

— Ah ! mon Dieu !

— Ce ne sera rien... — Ensuite il faut que j'aille rue d'Assas...

— Qu'est-il arrivé ?

— J'ai les papiers...

— Les nôtres ?

— Oui... et de plus l'acte mortuaire du vrai Paul Harmant... — Ovide Soliveau n'est point rentré chez lui...

— Il est arrêté, — fit Amanda.

— Arrêté !! — répéta Duchemin.

— Oui.

— Comment le sais-tu ?

— Voici...

Et l'essayeuse de madame Augustine raconta brièvement ce qui s'était passé la veille au *Rendez-vous des boulangers*.

LX

— Tout est pour le mieux ! — s'écria Raoul Duchemin après avoir écouté la jeune femme. — Mais je souffre horriblement de mon pied ; — il me faudrait une pantoufle et des ciseaux. — Je couperai ma bottine, car il me serait impossible de la retirer sans cela.

Amanda monta vivement chez elle, et reparut bientôt, apportant ce que Duchemin demandait.

Une fois la bottine enlevée il chaussa la pantoufle, et il éprouva un soulagement immédiat.

— Maintenant, il faut aller à ton atelier, — dit-il à l'essayeuse. — J'irai tantôt te rendre compte de ce qui va se passer chez M. Castel... — D'avance je suis certain qu'il sera content. — Monte en voiture avec moi... — Je te conduirai rue Saint-Honoré en allant rue d'Assas...

La jeune femme alla compléter sa toilette, mit son chapeau, redescendit, et Duchemin la déposa chez madame Augustine.

Etienne Castel avait passé, lui aussi, une fort mauvaise nuit.

Comme mademoiselle Amanda il attendait anxieux l'arrivée de Raoul, et ne voyait rien venir.

Vers quatre heures du matin il se coucha, brisé de fatigue, mais il ne put dormir.

Debout à six heures, il passa dans son atelier.

Le long de la muraille était placé le tableau que deux ouvriers encadreurs avaient emballé la veille.

Devant la caisse se trouvait le petit cheval de carton. — L'artiste comptait s'en charger lui-même.

Les commissionnaires devaient venir à huit heures prendre le tableau pour le porter rue Bonaparte.

(*A suivre*) XAVIER DE MONTÉPIN.

Avis. — Les bureaux de renseignements et annonces du *Journal de Roubaix* sont fermés les dimanches et jours fériés.